

Mme ALLIOT-MARIE
MINISTRE DE LA DEFENSE
Hôtel de BRIENNE
14rue st DOMINIQUE
75007 PARIS

MR GEORGES FITAMANT
croas ar gorrec
29190 PLEYBEN
TEL 02982693418
0660080420
email: gfitamant@aol.com

Pleyben le 21 avril 2003

Madame la ministre,

Je voudrais par la présente vous faire part des quelques anomalies de la part de vos services il y a de cela un certain temps, et dont vous ne pouvez bien sur pas être tenue pour responsable, mais dont j'espère vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour effacer une injustice . Voici les faits :

J'ai en octobre 1965 intégré l'école militaire d'ISSOIRE dans le Puy-de-Dôme; l' EETAT qui avait été créée en octobre 1963. J'étais donc la 3ème promotion à intégrer l'école. Après avoir réussi avec le concours d'entrée et à la suite de tests j'ai été admis dans la section des électroniciens. J'avais à l'époque 16ans révolus étant né le 23 avril 1949. J' ai donc passé mes deux années d'apprentissage avec le CAP d'électronique à la clef.

Le 1 octobre 1967 je signais mon engagement de 5ans, condition sine qua non pour ne pas avoir à rembourser les frais de nos études.

Après un passage à SAINT –MAIXENT pour passer le certificat inter-armes donnant accès au grade de sergent, nous avons ensuite effectué une spécialisation à ISSOIRE de nouveau avant de recevoir nos galons le 1 juillet 1968. J'ai ensuite effectué le reste de mon engagement dans les FFA et n'ayant pas souhaité prolonger mon engagement j'ai été démobilisé au mois de septembre 1972.

Vu mes références je n'ai pas eu de difficultés à trouver un emploi dans le civil, et j'ai même effectué volontairement et ce pendant 15 années des périodes militaires avec le 118^{ème} RI de QUIMPER ou il y avait d'ailleurs une excellente ambiance. J'ai été promu adjudant en octobre 1978 et en décembre 1982 mon colonel de réserve m'avait inscrit d'office au stage d'adjudant-chef avec, m'avait il assuré, de fortes chances de faire ensuite le stage d'officier vu mes capacités de commandement ainsi que mes connaissances au point de vue matériel radio.

Ceci n'a jamais pu se réaliser car entre -temps j'avais été licencié économique et j'étais embauché au mois de mars 1983 à la C.G.EAUX qui n'a jamais accepté de me laisser faire des périodes bloquées même sans solde, je n'ai donc pas pu suivre le cursus qui avait été prévu par mes supérieurs du régiment de réserve de QUIMPER. Ce qui d'ailleurs ne m'a pas empêché de faire des périodes normales et ce jusqu'en octobre 1987 où en accord avec mon supérieur de réserve et vu mes responsabilités dans mon entreprise j'ai décidé d'arrêter, non sans qu'ils aient insisté fortement pour que je continue afin de former les nouveaux arrivants.

J'avais à cette époque là des contacts avec l'association des anciens élèves qui se battait pour obtenir que nos années d'apprentissage nous soient comptées dans la retraite qui était encore loin à ce moment là.

Nous n'avons jamais réussi à obtenir satisfaction pour les 1ère 2ème et 3ème promotions il n'y a qu'à partir de la 4ème promotion que ces années d'apprentissage comptent pour la retraite. Et tout ça à cause d'un capitaine qui dans un excès de zèle a décidé que ça ne compterait qu'à partir de la 4ème promotion.

Ne trouvez-vous pas qu'il y a là une injustice flagrante et qu'il serait peut-être temps de rétablir pour ces trois promotions les mêmes droits qu'aux autres, surtout que nous ne devrions plus être très nombreux dans ce cas là et qu'apparemment d'après l'association certains ont réussi à obtenir ce droit que toutes les écoles d'apprentissage de la marine appliquaient depuis bien avant la création de l'ETAT.

Me considérant comme citoyen de seconde zone, étant en plus en invalidité pour cause d'AT, et l'Etat ne respectant même pas le principe d'égalité pourtant inscrit dans la constitution, je vous renvoie mon livret militaire dont je n'ai plus aucune utilité. , et pourtant j'aurais bien aimé en faire cadeau à mes petits enfants.

Ceci dit j'ai fait part de ces problèmes à l'attaché parlementaire du DR MENARD député du Finistère mais je crois que mon problème et celui de mes camarades de promotion n'a pas l'air de beaucoup les bouleverser, même si je ne suis pas le seul à contacter nos députés.

Vous trouverez ci-joint mon livret militaire, faites en ce que vous voulez, mais en tout cas ne comptez plus sur moi pour aller voter dans ces conditions.

Veillez agréer MADAME LA MINISTRE l'expression de mes sentiments distingués